

REGLEMENT PARTICULIER

20 & 21 Septembre 2014

Rallye régional

HO HIO HEN Automobile

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :

5 Aout 2014

Ouverture des engagements :

MARDI 26 Aout 2014

Clôture des engagements :

MARDI 9 Septembre 2014

Dates des reconnaissances :

Le Dimanche 31 Aout, Samedi 13 Septembre et Dimanche 14 Septembre 2014 de 9h00 à 17h00

Vérifications des documents et des voitures le :

SAMEDI 20 Septembre 2014 de 14h00 à 17h30, au parking des établissements HO HIO HEN Automobile

Heure de mise en place du parc de départ le :

SAMEDI 20 Septembre 2014 à 18H00, au parking des établissements HO HIO HEN Automobile

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :

SAMEDI 20 Septembre 2014 à 17H45, au parking des établissements HO HIO HEN Automobile

Publication des équipages admis au départ le :

SAMEDI 20 Septembre 2014 à 18H00, au parking des établissements HO HIO HEN Automobile

Publication des heures et ordres de départ le :

SAMEDI 20 Septembre 2014 à 18H00, au parking des établissements HO HIO HEN Automobile

Briefing des pilotes le :

DIMANCHE 21 Septembre 2014 à 8H00, au parking des établissements HO HIO HEN Automobile

Départ du Rallye :

DIMANCHE 21 Septembre 2014 à 9H00, au parking des établissements HO HIO HEN Automobile

Arrivée du rallye :

DIMANCHE 21 Septembre 2014 à 17H au parking des établissements HO HIO HEN Automobile

Vérification finale le :

DIMANCHE 21 Septembre 2014 au parking des établissements HO HIO HEN Automobile

Publication des résultats le :

DIMANCHE 21 Septembre 2014 au parking des établissements HO HIO HEN Automobile

Remise des prix le :

Date et heure précisées ultérieurement par aditif

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASA TROPIC organise les 20 & 21 SEPTEMBRE 2014, un Rallye Régional dénommée : « Rallye Régional HO HIO HEN AUTOMOBILE » avec le concours de : HO HIO HEN AUTOMOBILE et les Villes de SAINTE ESPRIT, RIVIERE SALEE.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro en date du

Comité d'Organisation ASA TROPIC

Président : M. Clément MARIE
Membres : Mme Eliane ARNAULD
Mme Elisa GUILON
M. Jacob EUPHRASIE
Mme Murielle RENE-CORAIL
M. Jean-Philippe NAUDILLON
M. Gérard DELRIC
Mme Aymeline DEPAZ
M. Guy JARRIN
M. Jean-Joseph NALLAMOUTOU
M. Félix PINCEAU
M. Eddy WALDREN
M. Henry LUCHEL
M. Luc CORDEMY
M. Jean Joël ALIMELIE

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA TROPIC – B.P. 070 – Château La Meynard
97203 FORT DE FRANCE Cedex
Téléphone : 0696 45 23 43

Permanence du Rallye : *Les MARDI 26 Aout, 2 Septembre et 9 Septembre 2014 de 19H00 à 21h00
au local de l'ASA TROPIC*

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président : M. Patrick BAISLEAU
.....
.....

Commissaires sportifs stagiaires Mme Murielle RENE – CORAIL
Mme Elisa GUILON

Directeur de Course : M. Jean Pierre AMALOU
Directeur de Course Adjoint : M. Michel ACCARY
Médecin Chef : Mme Karine AGBOTON

Commissaire Technique chef : M. Uriel UNN TO
Commissaires Techniques : Mme Aymeline DEPAZ
M. Henry LUCHEL

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :
Mme Eliane ARNAULD

Chargés des relations avec la presse :
M. Clément MARIE

1.2P. ELIGIBILITE

Le «**Rallye Régional HO HIO HEN AUTOMOBILE**» compte pour le championnat de la *Martinique 2014*.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le :

SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2014 de 14h à 17h30 au parking des ets HO HIO HEN AUTOMOBILE

Les vérifications techniques auront lieu le :

SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2014 de 14h à 17h30 au parking des ets HO HIO HEN AUTOMOBILE

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Denis PRIVAT – Morne Vert - 97224 DUCOS

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

Tout équipage participant au Rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives. Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs

- ✓ *L'original des licences*
- ✓ *L'original du permis de conduire*
- ✓ *La lettre d'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si ce dernier n'appartient pas au pilote)*
- ✓ *La fiche d'homologation de la voiture avec toutes ses extensions*
- ✓ *Le passeport technique*

Tout équipage participant au Rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives. Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs

- ✓ *Le passeport technique*
- ✓ *La fiche d'homologation de la voiture avec toutes ses extensions*
- ✓ *Le casque + Hans*
- ✓ *La combinaison*
- ✓ *Les gants*

Les équipages se présentant en retard aux vérifications, se verront infliger des pénalités prévues aux prescriptions générales de la FFSA.

- ✓ *30' 15€*
- ✓ *30' à 1h 30€*

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye Régional « **HO HIO HEN AUTOMOBILE** » doit adresser au secrétariat du rallye les **MARDI 26 Aout, 2 Septembre, 9 Septembre, de 19h00 à 21h00 au local de l'ASA TROPIC cité LA MEYNARD FORT DE FRANCE** ou adresser au secrétariat de l'ASA TROPIC **B.P 070 97203 FORT DE FRANCE CEDEX** la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le MARDI 9 Septembre 2014 (cachet de la poste faisant foi).**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **30 voitures maximum.**

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- *avec la publicité facultative des organisateurs : 300,00 €*
- *sans la publicité facultative des organisateurs : 600,00 € (x 2)*

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2.6 P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA

Des contrôles antidopage ou d'alcoolémie pourront être effectués au cours ou à l'issue du Rallye.

3.3.1 P. ORDRE DE DEPART

Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du Rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisé en dehors du parc d'assistance prévu à cet effet au STADE DE LA COMMUNE DE SAINTE ESPRIT.

L'utilisation de véhicule d'assistance rapide sur le routier est interdite.

En dehors du parc d'assistance, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur. Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur les aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye. La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- ✓ *de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.*
- ✓ *d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,*
- ✓ *de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture*
- ✓ *de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance*

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional « **HO HIO HEN AUTOMOBILE** » représente un parcours total de **83,300 km**.

Il est divisé en **1 étape et 3 sections**.

Il comporte **6 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **20,200 km**.

L'intervalle de départ entre chaque voiture est de **1 minute**

L'heure officielle est celle de l'horloge parlante : **tél 3699**

Les temps seront pris au **1/10^{ème} de seconde**

Les épreuves spéciales sont :

Epreuves N° 1: **REGAL –REGAL** **3,100 km**

Départ : sur le pont de la ligne droite

Arrivée : 50 m avant panneau (150m)

Epreuves N° 2: **FOND MAÇON – Habitation FERAL** **4.000 km**

Départ : 100m après entrée Fond Maçon

Arrivée : entrée à droite, 200 m avant maison en bois

Epreuves N° 3 et 4 : **PETERS MAILET- VEILLE TERRE** **3,000 km x 2 =6,000 Km**

Départ : face à la maison verte (droite)

Arrivée : entrée Droite (parc) 200 m avant maison gauche et dos d'âne

Epreuves N° 5: **Habitation Feral - REGAL:** **4,000 km**

Départ : entrée à gauche, 200 m après maison en bois

Arrivée : 100m avant entrée Fond Maçon

Epreuves N° 6: **REGAL – REGAL:** **3,100 km**

Départ : après panneau 150 m

Arrivée : sur le pont de la ligne droite

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

Dimanche 31 Aout, Samedi 13 Septembre Et Dimanche 14 Septembre 2014 de 9h00 à 17h00

Les organisateurs demandent aux concurrents et équipages dans le but de limiter les nuisances (l'avenir de la manifestation en dépend) de respecter le Code de la Route notamment (Vitesse et bruit) afin de préserver la tranquillité des riverains et des villages qui les accueillent.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : **Chasuble jaune Fluo**
- Chef de poste : **Chasuble jaune Fluo**

7.5P. EPREUVES SPECIALES (E.S)

Les dépanneuses présentes sur les épreuves spéciales sont à la disposition du Directeur de course dans l'unique but de libérer la route. L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon. Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 du règlement FFSA pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Publication des résultats du Rallye le DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 2014 au parc fermé de fin de Rallye

ARTICLE 10P. PRIX

Il est prévu un trophée ou une coupe :

- + 3 premiers du scratch (pilote & copilote)
- + premiers de groupes (pilote & copilote)
- + premiers de classe non cumulable avec le groupe (pilote & copilote)
- + premier pilote féminin si au moins deux au départ
- + première participation
- + 2 commissaires de route tirés au sort ou désignés par l'A.S.A.

La remise des prix se déroulera le : **date et lieu précisées ultérieurement**

ARTICLE 11. DISPOSITIONS PARTICULIERES

La réunion d'avant course **Présence obligatoire** aura lieu le **MARDI 16 SEPTEMBRE 2014 à 19heures** lieu précisé ultérieurement.

Amende de 25 euros et pénalités de points selon le règlement du championnat de la MARTINIQUE

Chaque équipage fournira **2 commissaires de route licenciés**

Amende de 77 euros par commissaires et pénalités de points selon le règlement du championnat de la MARTINIQUE

ARTICLE 2. SANCTIONS

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A

Pourra se voir infliger les sanctions prévues à l'article 2, tout membre, association sportive, ou licencié (personne morale ou personne physique), qui aura par son comportement manqué à la morale et à l'éthique sportive, nui aux intérêts supérieurs du sport automobile et/ou notamment :

- (par ses propos, ses actes, ou ses écrits aura porté un préjudice moral ou matériel à la F.F.S.A., à ses membres ou à ses licenciés ou à un tiers).
- (qui aura un comportement dangereux en compétition ou aux essais).
 - **Conforme au règlement disciplinaire F.F.S.A 2014**

Secteurs ES - Liaisons	HORAIRES	DETAIL DU PARCOURS	KM& Temps
<u>Dimanche 21 septembre 2014</u>			
LIAISON A	8H30	<i>Parking HO HIO HEN –Echangeur Californie - Autoroute A1 – direction Ducos – St Esprit bourg – direction Petit Bourg – Parking Stade)</i>	<u>15.000</u>
		PARC d'Assistance Parking Stade	15 mn
LIAISON B		Sortie Assistance Parking Stade – Bourg St ESPRIT- Direction VAUCLIN (rond point Régale)	<u>1.400</u>
ES1		AVENIR (départ sur le pont) –REGAL (arr. 50m avant panneau (150m))	<u>3.100</u>
Liaison		REGAL –CROISEE FOND MAÇON	<u>2.800</u>
ES 2		FOND MAÇON (départ 100m après entrée FD MAÇON à la maison G) – arrivée Entrée Droite avant Habitation FERALE	<u>4.000</u>
Liaison		Habitation FERALE (Entrée maison en bois G)- PETIT BOURG – ETE – à la croisée direction la CARREAU - Parking Stade St ESPRIT	<u>3.900</u>
		PARC d' Assistance Parking Stade St ESPRIT	20 mn
		PARC DE REGROUPEMENT Parking Stade St ESPRIT	<u>20 mn</u>
LIAISON C		Sortie Assistance Parking Stade –Direction VAUCLIN (au rond point prendre direction Vauclin) – 2 ^{ème} Rond point PETERS MAILLET à droite direction NAU 100 m)	<u>3.000</u>
ES 3		DEPART Entrée maison verte direction VIELLE TERRE (ARRIVEE entrée Droite (parc) 200m avant maison gauche et dos d'âne	<u>3.000</u>
Liaison		VIELLE TERRE - Rond point PETERS MAILLET	<u>5.900</u>
ES 4		Idem que ES n° 3	<u>3.000</u>

Liaison 4		VIELLE TERRE - Rond point ETERS MAILLET – rond point REGAL- bourg St ESPRIT - direction Stade.	8.900
		PARC d'Assistance Parking Stade	
		PARC DE REGROUPEMENT Parking Stade	
Secteur D		Sortie Assistance Parking Stade –Direction PETIT BOURG - Habitation FERAL	<u>3.900</u>
ES 5		Habitation FERAL – FOND MAÇON	<u>4.000</u>
Liaison 5		FOND MAÇON - REGAL	<u>2.800</u>
ES 6		REGAL - REGAL	<u>3.100</u>
Liaison 6		REGAL - Bourg St ESPRIT – DUCOS- <i>Autoroute A1 - Echangeur</i> <i>CALIFORNIE</i> - Parking HO HIO HEN	<u>15.500</u>
		PARC FERME D'ARRIVEE Parking HO HIO HEN	

FIN DU RALLYE HO HIO HEN AUTOMOBILE 2014